



Blocage d'une succession par un héritier.

Par **pierre joseph 13**, le **19/11/2013** à **09:22**

Bonjour,nous sommes 9 héritiers d'un petit appartement situé dans le 5ème arrt de Marseille.Ce bien est totalement délabré,dans un état désastreux et même dangereux. Des propositions d'achat ont été soumises au notaire.Malheureusement,un seul héritier bloque cette vente.Nous avons consulté un avocat qui nous réclame 5000e pour instruire ce dossier mais la plupart des intéressés n'ont pas la possibilité financière de participer à ce financement.La meilleure proposition d'achat étant fixée à 27000 euros,la rentabilité n'est donc pas intéressante.L'héritier qui bloque le dénouement de cette affaire souhaite récupérer (sans l'avouer)ce bien.Avons nous d'autres possibilités d'aboutir ? Dans le pire des cas,est-il possible de faire don de sa part d'héritage à l'état ? Cette solution éviterai la récupération de ce bien par le récalcitrant car cette affaire date de 2003 et certains d'entre nous songent à se désister de cet héritage qui rapporterait environ 2000e à chacun. Merci de bien vouloir nous orienter .

Par **youris**, le **19/11/2013** à **11:25**

bjr,
pour donner un bien il faut en être propriétaire ce qui n'est pas votre cas puisque vous êtes en indivision et qu'il faut l'accord de tous les indivisaires pour vendre ou donner le bien.
par contre vous pouvez donner votre part de l'indivision si vous trouvez un donataire qui l'accepte mais une donation n'est pas gratuite.
si vous ne voulez pas faire de procédure judiciaire, je ne vois pas de solution à votre problème à part renoncer à la succession.
cdt